



# COMITE DE DIRECTION

## Réunion Plénière

Réunion du 10 janvier 2022

---

Président : M. Edouard DELAMOTTE

---

Présents : MMES. Patricia ARNOUX, Rosette GERMANO, Christine TASTAVIN, MM. Serge BESSI, Alain BROCHE, Claude COLOMBO, Gilles ERMANI, Geneviève EVRARD, Bernard JAMMES, Julien LANDUCCI, Frédéric MINERVA, Francis MAGGI, Georges ROMANO

---

Excusés : MM. Pascal BISTARELLI, Pierre LAFON, Christian POMATTO, François ROUSTAN, Patrick SCALA, Louis TIBONI

---

Assistent : M. Stéphane DUDILLIEU (Directeur), Christophe DUPONT (CTD-DAP)

---

### MODALITES DE RECOURS

**Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.**

\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 18h00.

#### **APPROBATION DES PV**

PV Comité de Direction du 06 décembre 2021 ;  
PV Bureau Exécutif du 13 décembre 2021 ;  
Les Procès-Verbaux sont adoptés à l'unanimité.

#### **NECROLOGIE**

Le Président et les membres du Comité de Direction présentent leurs plus sincères condoléances aux familles et aux proches à l'occasion des décès de :

- M. Christian GAUBERTI, dirigeant emblématique de l'USRVN et ancien Président de l'USONAC décédé à l'âge de 65 ans. Le Président représentait le DCA aux obsèques.
- M. Ermelindo GONGALVES-FONTES, joueur de l'AS VENICE, disparu tragiquement à 24 ans lors de la nuit de Noël.
- M. Antoine BONIFACI, joueur international milieu de terrain surdoué de l'OGC NICE, et figure mythique de l'US VILLEFRANCHE qui s'est éteint le 29 décembre à l'âge de 90 ans.

#### **FELICITATIONS**

- Le COMEX de la FFF, sur proposition du C.A de la LFA nomme, M. Claude COLOMBO, membre de la CFA au titre de la LFA.
- A Madame Bianca GIURAN admise aux épreuves techniques et physiques des examens fédéraux au titre d'arbitre FF2
- A l'équipe de l'AS CANNES, éliminée après un parcours remarquable, en 16<sup>eme</sup> de

- finale de la Coupe de France par le TOULOUSE FC.
- A l'équipe de l'AS MONACO FEMININ qualifiée pour les 8<sup>-ème</sup> de finale de la Coupe de France.
- Au beau parcours de l'OGC NICE Féminine éliminée en 16<sup>-ème</sup> de finale de la Coupe de France par Fleury 91, équipe de D1.
- A l'équipe de NICE FUTSAL qualifiée pour les 32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de France Futsal.

## COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le Président, expose la courbe des licences comparativement aux deux dernières saisons.

DISTRICT DE LA COTE D'AZUR							Ecart 2021-22/2019-20	
2019-2020	2020-2021	Ecart Nbre	Ecart %	2021-2022	Ecart nbre	Ecart %	Nbre	%
25 589	22 897	- 2 692	-11%	24 591	1 684	7,35%	- 1 008	-3,94%

A la lecture de ces chiffres, le niveau des licences atteint en 2019/2020 est envisageable, néanmoins celui-ci reste, malheureusement, dépendant de la cinquième vague de la COVID-19.

## COVID-19

Le Comité de Direction, réuni en séance plénière le lundi 10 janvier 2022, a examiné la situation des clubs ayant sollicité pour leur équipe inscrite dans un championnat, le report de la rencontre, au motif que quatre joueurs au moins étaient atteints du COVID, dans la période des 7 jours glissants fixés par la FFF dans le Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales.

Préalablement à la décision de report pouvant être prise par la Commission des Championnats du District, ont été constatées des adaptations du règlement afin d'obtenir un droit indu.

## TRESORERIE

La Trésorière, Mme TASTAVIN rappelle que conformément à l'article 48 des Règlements Sportifs du DCA, les clubs sont dans l'obligation de procéder au règlement du relevé intermédiaire du compte arrêté au 15 novembre 2021, les clubs retardataires, informés individuellement, ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour régulariser leur situation.

## PERSONNEL DISTRICT

M. Stéphane DUDILLIEU, Directeur Administratif, présente l'accord de groupe ayant pour objectif de conclure, entre le Comité de Direction et les salariés du District de la Côte d'Azur de Football, l'aménagement des nouveaux horaires d'ouverture de l'association à savoir : Ouverture au public du lundi au vendredi de 10h à 12h ; et de 13h30 à 17h15.

Les horaires fixes de travail étant de 9h30 à 12h ; et de 13h à 17h30.

Le Président, propose une revalorisation de la classification du personnel à compter du 01 janvier 2022.

Par ailleurs, un CDI sera conclu à compter de cette date avec M. Christophe DUPONT, CTD-DAP.

Le Comité de Direction approuve ces deux propositions à l'unanimité.

## REFERENT ACTIONS CITOYENNES ET SOCIALES

A la demande de la LMF, nomination d'un référent Actions Citoyennes et Sociales par Districts.

Ce référent aura notamment la charge de relayer les informations des clubs de chaque District vers la Ligue et réciproquement, afin de déployer une politique citoyenne, sociale

et solidaire commune sur le territoire méditerranéen.

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité la candidature de Mlle Catherine SZYNAL à ce poste.

### **COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE**

Sont nommés pour trois ans ;

- Edouard DELAMOTTE en qualité de titulaire ;
- Patrick Scala en qualité de suppléant.

### **COMPETITIONS**

Le point sur les championnats et les coupes Côte d'Azur est fait par MM. LANDUCCI, et BESSI.

Concernant le football diversifié à 8, M. Alain BROCHE, informe que la 3<sup>ème</sup> phase des compétitions va débuter, elle concernera 430 équipes et 1 000 équipes environ avec le foot à 5.

### **DECISION DU COMITE DE DIRECTION**

Le Comité de DIRECTION, à la majorité des membres présents, sachant que les quatre membres agissant dans un club n'ont pas participé au vote décide :

Considérant l'application des Règles à observer en cas de virus circulant dans un club ;  
Considérant les conditions relatives à une possibilité de report d'une rencontre, laquelle précise que : à partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/joueurs le jour du match, l'ARS impose l'isolement de **l'EQUIPE** pour 7 jours (et non de l'ensemble des équipes de la catégorie ou tous les licenciés du club) ;

Considérant que les joueurs « cas contact » qui disposent d'un schéma vaccinal complet ne sont pas soumis à un isolement complet, mais seulement à des tests à réaliser selon le calendrier réglementaire ;

Considérant le nombre de joueurs disponibles dans une catégorie inscrite en compétition (de Championnat ou de Coupe) ;

En conséquence de ce qui précède, le Comité Directeur décide que toutes les demandes de report de rencontres seront soumises à l'analyse de la situation réelle des licenciés pouvant et ayant participé à la compétition dont il s'agit, en rejetant toute présentation de joueurs atteints du COVID **qui n'auraient pas participé à au moins une des trois dernières rencontres de l'équipe concernée.**

La présente décision est d'application immédiate.

### **ARBITRES**

- M. Gilles ERMANI, informe que 15 candidats ont suivi une formation d'arbitre du 20 au 23 décembre 2021 sur les installations de l'OGC NICE et 5 candidats aux mêmes dates à Beausoleil.

### **CLASSEMENT TERRAIN**

Terrains et installations :

Nice : P.S.C.E n° 14 NNI 060881202 : niveau T7 SYN sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 30.06.2022.

La Turbie : Stade Jean Favre - NNI 061500201 : niveau T5 SYN

Eclairage :

Beausoleil : Stade Prince Héritaire Jacques - NNI 060120101 : niveau E4

### **AGENDA**

20 janvier 2022 : réunion trimestrielle des Délégués à 19 h au DCA ;

27 janvier 2022 : séance de la M.P.F (ex BPDJ) à 18h au DCA ;  
05 février 2022 ; DEFI CUP Départemental Féminin ouvert au U15F et U18F, stade de la  
Lauvette à Nice ;  
18 juin 2022 : AG d'été de la FFF à Nice ;  
25 juin 2022 : AG d'été de la Ligue de Méditerranée de Football.

Clôture de la séance à 20h30.

Président,  
M. Edouard DELAMOTTE.



Le Secrétaire de séance,  
M. Francis MAGGI.

